

**ARRÊTE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**
CRÉDIT MUTUEL – SAMEDI 29 JUIN 2024
EXPOSITION DE VÉHICULES

Arrêté n°261-juin 2024-ST

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Publiques, notamment ses articles, L.2213-1, L.2213-2, et L. 2213-3

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par Monsieur Eric WATREMEZ, Directeur du Crédit Mutuel Nord Europe, 12 place Eugène Fievet – 59540 CAUDRY concernant l'organisation de l'exposition de véhicules le samedi 29 juin 2024.

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de prendre toutes mesures de Sécurité publique,

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

Article 1 – Monsieur Eric WATREMEZ, représentant l'agence Crédit Mutuel Nord Europe est autorisé à occuper le Domaine Public le samedi 29 juin 2024 de 07h00 à 18h00, le parking de la place Eugène Fievet, le parking arrière latéral de la basilique, le parking du presbytère et le passage Thiers.

Le stationnement sera interdit dans l'emprise de l'occupation définie sur le plan joint.

La circulation sera interdite de 06h00 à 19h00 :

- place Eugène Fievet, dans sa portion comprise entre les n°10 et 12 inclus,
- aux parkings Don Bosco et Place de l'Église
- passage Thiers, sauf accès riverains.
- place de l'Église

Une déviation sera mise en place par la rue Edmond Bricout, et la rue Roger Salengro.

Article 2 - Le demandeur prendra toutes les dispositions pour accéder et sortir des espaces piétons par les dispositifs amovibles.

Un passage sera laissé libre afin de faciliter le passage des véhicules de secours et de lutte

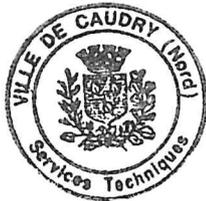
contre l'incendie ainsi que pour les Services de Gendarmerie.

Article 3 – La signalisation requise sera mise en place par les Services Municipaux et entretenue par les organisateurs.

Article 4 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Article 5 - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 18 juin 2024



Pour le Maire,

Le Conseiller Municipal Délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Devienne", is written over a long, horizontal, slightly curved line that serves as a signature guide.

Marc DEVIENNE

